

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF OU RÉHABILITÉ

### AUTORISATION DE REJET DES EAUX USEES TRAITÉES PAR UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL

#### Demande :

Nom, Prénom du propriétaire :  
Adresse :  
Code Postal :           Localité :  
N° de téléphone :

Commune de la parcelle concernée :  
Lieu-dit :  
Référence cadastrale : Section : N° :

#### Personne physique ou morale propriétaire au point de rejet (A faire compléter avant envoi au SPANC) des eaux usées traitées :

Nom, Prénom :  
Adresse :  
Code Postal : Localité :  
N° de téléphone :  
Observations éventuelles :

#### Lieu de rejet des eaux usées traitées :

- Fossé, cours d'eau, ou réseau d'eaux pluviales communal : **autorisation du Maire,**
- Fossé le long d'une route départementale : **autorisation du Président du Conseil Général** (demande d'autorisation de voirie relative au domaine public routier départemental),
- Fossé ou canalisation le long d'une route nationale : **autorisation de la DDTM,**
- Fossé présent sur une propriété privé : **autorisation du propriétaire au point de rejet,**
- Je suis propriétaire de l'exutoire au point de rejet.

#### Refus :

La personne physique ou morale propriétaire au point de rejet n'autorise pas le rejet des eaux usées traitées.

**IMPORTANT :** Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.

N.B. : Une note manuscrite signée des deux parties peut être substituée à cette demande. La présente autorisation ne concerne pas les dispositifs d'assainissement permettant l'épuration et l'évacuation des eaux par le sol (tranchées d'infiltration ou lit d'épandage à faible profondeur, filtre à sable vertical non drainé, tertre d'infiltration).

Le demandeur :  
Fait à  
Le  
Signature :

La personne propriétaire au point de rejet :  
Fait à  
Le  
Nom du signataire :